



OBJET

CS2023-035

-

**APPROBATION
D'AVENANT DE SOUS-
TRAITANT 1^{ER} RANG**

-

MARCHE N°2023-01

-

**TRAVAUX DE
RENOUVELLEMENT AEP
DES RESEAUX DU
SYNDICAT**

-

**INTERCONNEXION
LIGNIERES ORGERES – LA
PALLU**

-

SAS JOUSSE

Membres en exercice : 14

Membres présents : 11

Votants : 11

Président :

MR LECOURT JEAN-LUC

Présents :

MR GUILMEAU HENRI
MR LECOURT JEAN-LUC
MR GERARD MICHEL
MR BAYEL JEAN-CLAUDE
MR LEBLANC SYLVAIN
MR CHAUVEAU DAVY
MR GESLAIN DENIS
MR DUPLAINE LOIC
MME CONNEAU MARIE
MR DAVOUST DOMINIQUE
MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE

Absents Excusés :

MR MAUNOURY REMY
MR ESNULT MARCEL
MR HARTOUT PETER

Secrétaire de séance :

MR GERARD MICHEL

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 12 décembre 2023
Convocation du : 30 novembre 2023**

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 053-200044568-20231212-CS2023_035-DE



Monsieur le Président,

Expose que l'entreprise CANAQUEST (72) titulaire du marché de travaux de « TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT AEP DES RESEAUX DU SYNDICAT - PROGRAMME 2023 – Interconnexion Lignièrès-Orgères – La Pallu. Tronçon La Pallu bourg à la Croix Cahin » va devoir avoir recours à l'entreprise ci-après pour exécuter des prestations suivantes :

- Station de surpression de La Pallu : Prise en compte de la nouvelle interconnexion avec l'usine de la Touchefouillère dans l'asservissement des groupes de surpression.

qu'elle ne peut assurer elle-même :

SAS JOUSSE
PA DE LA LANDE
1 IMPASSE LE MESLIER
53101 MAYENNE CEDEX

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance de l'acte spécial, Accepte le sous-traitant ci-dessus énoncé et agréé les conditions de paiement à savoir règlement direct au sous-traitant.

Le montant convenu, alloué dans le marché concernant la dépense :

« Dossier des ouvrages exécutés »

est de 2 170.00 € HT.

En conséquence, tout montant supérieur sera déduit du montant global du dit marché.

Et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant de sous-traitance correspondant qui n'impacte pas le montant initial du marché.

Pour copie certifiée conforme,

A St Aignan de Couptrain, le 12 décembre 2023.

Le Président,
J.-L. LECOURT

